



COMMUNIQUÉ  
DE  
PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE  
N°44-2020

## Filière sucrière

### La CFDT s'insurge contre un coup de force désastreux pour l'avenir du groupe Tereos et de l'emploi

Le groupe Tereos, premier groupe sucrier français, qui est en bonne santé financière, a su affirmer sa volonté, malgré la grave crise que traverse la filière sucrière, de maintenir ses outils de production et donc les emplois dans cette période difficile et si particulière, où la solidarité et l'intérêt général doivent être la priorité.

Cependant, les élus du groupe sont indignés et très inquiets de la tournure que pourraient prendre les élections au conseil de surveillance de ce vendredi 11 décembre. En effet, parmi ces élus, huit ont été condamnés fin octobre pour dénonciation calomnieuse avec intention de nuire à la coopérative.

Ces élus avaient porté plainte en mars dernier contre Tereos pour « acte de terrorisme », plainte qui faisait suite à la découverte en 2016 de sorbitol (dérivé du sucre) de marque Tereos dans un entrepôt de Mossoul (Irak). Leur plainte a été classée par le parquet dès le 3 avril mais les dégâts sur l'image du groupe sont irréversibles, ce qui a motivé la direction du groupe à porter plainte à son tour pour dénonciation calomnieuse.

De surcroît, ces administrateurs élus affichent clairement leur intention que le groupe Tereos se sépare de certaines de ses filiales et de certains sites de production jugés insuffisamment rentables, alors même que l'entreprise n'est pas en difficulté financière avérée. Pour les élus du groupe, si de telles décisions devaient aboutir, elles seraient absolument scandaleuses et injustifiées car elles sacrifieraient des emplois uniquement dans le but de faire remonter de la valeur actionnariale à court terme. Les salariés deviendraient alors la variable d'ajustement d'administrateurs sans scrupules. Cette situation est d'un cynisme d'autant plus insupportable quand on songe que ces mêmes salariés se seraient certainement vus, quant à eux, licenciés pour des faits bien moins graves que ceux pour lesquels les huit administrateurs ont été condamnés.

Pour la CFDT, de tels agissements sont inacceptables dans cette période où la valeur de l'entreprise doit être utilisée pour sauvegarder les emplois et pérenniser son activité sur le long terme. La CFDT s'insurge contre l'intention de ces quelques élus et affirme son soutien à la gouvernance en place afin de pérenniser les outils de production et l'emploi au sein du groupe Tereos.

Fait à Paris, le 8 décembre 2020

Contacts :

Fabien GUIMBRETIERE, Secrétaire Général de la FGA-CFDT : 01.56.41.50.50

Laure LAMOUREUX, Secrétaire Fédérale FCE-CFDT : 06.10.54.02.16

Jean-Michel HALTER, DSC FCE-CFDT : 06.12.71.63.49

Thierry BAILLIEU, DSC Tereos Sucre France : 06.71.63.52.35

Presse : 06.89.04.25.27